



Protocole centralisé FFBA-SACEM

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021



Forfait annuel Danse/Gymnastique et Hip-Hop

Les associations déclarent et règlent les droits à la FFBA qui se charge du reversement à la SACEM

Renouvellement

Depuis plusieurs années la FFBA (Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative) et la SACEM, sont signataires d'un protocole d'accord portant sur le droit d'utiliser la musique dans le cadre de la pratique et l'enseignement de la danse (classique, moderne, country, ...) de la gymnastique et le Hip-Hop dans les associations durant toute l'année.

Le coût annuel pour la danse et gymnastique est basé sur le nombre d'élèves pratiquants, à raison de : **2,50 € par élève**

Le cout annuel pour le Hip-Hop est basé sur le nombre d'élèves pratiquants, à raison de : 1,50 € par élève.

Nouveau

Cet accord permet aux associations adhérentes

- d'exécuter, de faire ou laisser exécuter publiquement les œuvres du répertoire de la SACEM qu'elle jugera bon d'utiliser à l'occasion des cours.

Les stages sont inclus dans le protocole centralisé, mais sous les conditions ci-dessous:

- ➔ stage non accessible au public extérieur (excepté les membres de la famille proche accompagnante (parents et/ou enfants)
- ➔ stage exclusivement réservé aux adhérents du club organisateur .
- ➔ le prix d'entrée ne doit pas dépasser : 20 €

Les tarifs comprennent SACEM et SPRE



Renseignement :
03.89. 43.36.44

FFBA
5, rue des Castors
68200 MULHOUSE





ADHÉSION

OU RENOUELEMENT

Protocole centralisé - FFBA-SACEM



Sonorisation des cours de danse, gymnastique et Hip-Hop

Période du 01/01/2021 au 31/12/2021

Adhérent Bénévolat Associatif : N° _____

FFBA Fédération Française du bénévolat et de la Vie Associative

Nom de l'association : _____

Représenté par: (Représentant légal)

Nom/Prénom: _____

Fonction: _____

N°: _____ Rue: _____

CP: _____ Commune: _____

Téléphone: _____ Portable : _____ Email: _____

COURS DE DANSE-GYMNASTIQUE-HIP/HOP

Nombre total d'élèves couverts par le protocole pour cette période (jusqu'au 31-12-2021) : _____

Type d'activité couverte par le protocole:

Danse classique Danse moderne Danse country Gymnastique Hip-Hop

Autre (précisez) : _____

Cotisation SACEM/SPRE **Danse-Gymnastique** Nb élèves : _____ x **2,50 €** = _____ €

Cotisation SACEM/SPRE **Hip-Hop** Nb élèves : _____ x **1,50 €** = _____ €

Demande à adhérer au protocole centralisé.

Total à verser : _____ €

A _____ le _____

(cachet)

(signature)

Ci-joint règlement, pour le montant calculé plus haut (encadré)

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de FFBA

Prélèvement SEPA

Virt compte FFBA Crédit Mutuel **IBAN:** FR76 1027 8031 2300 0400 7214 504 **BIC:** CMCIFR2A